

2013-0607

2013-07-23

## Granulés biofongicides RootShield®

*Pour réprimer les maladies des racines causées par Pythium, Rhizoctonia et Fusarium dans les serres et les pépinières extérieures.*

COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION**

GARANTIE : la souche KRL-AG2 de *Trichoderma harzianum* Rifai contient un minimum de  $1,0 \times 10^7$  unités formant des colonies par gramme de poids sec.

Avertissement, contient l'allergène blé

ORGANISMES VIVANTS  
SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'ENREGISTREMENT 27116 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 4,54 kg (10 lbs), or 18,14 kg (40 lbs), 226,8 kg (500 lbs), or 453,59 kg (1000 lbs)

BioWorks, Inc. 100 Rawson Road, Suite 205, Victor, NY 14564  
Téléphone : 1-585-924-4362

N° de lot

Date de fabrication : utiliser dans les 12 mois suivant la date de fabrication

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :** les granulés biofongicides RootShield® constituent un biofongicide servant à réprimer les maladies des racines dans les serres et les pépinières extérieures. La matière active est un microbe utile, soit la souche T-22 (KRL-AG2) de *Trichoderma harzianum* Rifai. Lorsqu'ils sont appliqués sur la terre de rempotage des serres ou le sol, les granulés biofongicides RootShield® se développent activement dans les racines des plantes afin de les protéger contre *Pythium*, *Rhizoctonia* et *Fusarium*.

Pour supprimer la pourriture des semences et la fonte des semis des boutures infectées à l'intérieur, utiliser des fongicides chimiques ou autres méthodes appropriées en plus des granulés biofongicides RootShield®.

**Remarque :** les granulés biofongicides RootShield® contiennent les spores vivantes d'un microbe utile. Les granulés biofongicides RootShield® s'activent lorsque la température du sol est supérieure à 10°C. La suppression n'est pas efficace lorsque le sol est froid, et est encore plus efficace dans un sol neutre ou acide que dans un sol alcalin.

**MODE D'EMPLOI : SERRES ET PÉPINIÈRES EXTÉRIEURES : TOUTES LES CULTURES ORNEMENTALES, LES POIVRONS, LES TOMATES ET LES CONCOMBRES :**

Pour réprimer les maladies causées par Pythium, Rhizoctonie et Fusarium, mélanger les granulés biofongicides RootShield® avec la terre de rempotage des serres et des pépinières extérieures ou le sol au taux de 600-750 g par mètre cube (non compacté) de terre de rempotage ou de sol. Pour de meilleurs résultats, bien incorporer les granulés biofongicides RootShield® durant la préparation du mélange ou le remplissage des pots, ou les incorporer au plate-bandes en râtelant ou en faisant le tallage.

Il est impossible de tester toutes les variétés ornementales, et certaines peuvent démontrer un retard de croissance. Les granulés biofongicides RootShield® devraient d'abord être testés sur des petits lots de plantes, si la réaction de cette variété n'est pas connue, avant de les utiliser à grande échelle.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants étanches, des chaussures, des chaussettes, des lunettes de protection et un respirateur/masque qui filtre la poussière/le brouillard de pulvérisation (préfixe d'homologation MSH/NIOSH TC-21C) ou un respirateur homologué par la NIOSH avec tout filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques au moment de manipuler, mélanger/remplir ou appliquer le produit, et durant toutes les activités de nettoyage/réparation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Pour les applications dans une serre, interdire l'accès aux zones traitées aux personnes non protégées pendant 4 heures suivant le traitement.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

Comme ce pesticide n'est pas enregistré pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques.

**NE PAS** contaminer les sources d'alimentation en eau d'irrigation ou en eau potable ou les habitats aquatiques avec ce produit.

**NE PAS** nettoyer l'équipement ou éliminer les déchets dans quelque source d'alimentation en eau.

Pour réduire l'écoulement des zones traitées dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant le traitement. Voici quelques-unes des caractéristiques et conditions du site susceptibles de causer l'écoulement : fortes pluies, pente modérée ou abrupte, sol nu, sol mal irrigué (ex., sol compacté, à fine texture, ou faible en matière organique comme l'argile).

**NE PAS** appliquer ce produit du haut des airs.

**PREMIERS SOINS :**

- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche et la gorge à grande eau. Ne pas faire vomir.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU/LES VÊTEMENTS : Retirer les vêtements contaminés. Se laver abondamment à l'eau et au savon.
- EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder l'œil ouvert et rincer doucement avec de l'eau. Retirer les verres de contact s'il y a lieu, et continuer de rincer l'œil.
- GÉNÉRALITÉS : Appeler un médecin immédiatement si l'irritation ou des signes de toxicité apparaissent et persistent, ou semblent graves. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sûr et sec, à des températures entre 2 °C et 5 °C. NE PAS contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans son contenant original pendant l'entreposage et garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas employé. Le produit devrait être utilisé dans les 12 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est dans une salle d'entreposage réfrigérée.

#### ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

1. Vider à fond le contenu dans l'applicateur ou un autre dispositif d'application
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.